



AVIS PUBLIC

POSTE DE CONSEILLER VACANT - QUARTIER 6

Rassemblé en réunion ordinaire le 25 mars 2025, le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres a pris acte à propos de l'absence prolongée du conseiller représentant le quartier 6, monsieur Louis LeBouthillier, qui n'avait participé à aucune réunion du conseil depuis le 26 novembre 2024. À la suite d'un vote tenu lors de cette réunion, le conseil a déclaré le poste de conseiller du quartier 6 vacant, par une majorité de 5 voix contre 1.

Conformément aux articles 50(1)g) et 51(1) de la *Loi sur la gouvernance locale*, un conseil municipal est tenu de déclarer un poste vacant lorsqu'un membre s'absente, sans autorisation du conseil, pendant plus de deux mois consécutifs. Le conseiller du quartier 6, monsieur LeBouthillier s'est absenté de trois réunions ordinaires du conseil et de quatre comités pléniers et a été absent de ses fonctions pendant quatre mois consécutifs, sans fournir d'explication ni demander de permission au conseil. Il n'a répondu à aucun courriel demandant de confirmer sa présence aux réunions, et il n'a fourni aucune explication concernant son absence, ni au maire, ni au bureau de la greffière.

« L'absence prolongée du conseiller LeBouthillier crée un déficit démocratique. Une portion de notre population se retrouve sans représentation au sein du conseil, ce qui est inacceptable », explique le Maire, Denis Landry.

Le conseiller LeBouthillier s'est présenté à la réunion ordinaire hier soir, le mardi 25 mars, pour expliquer son absence.

« La présence du conseiller LeBouthillier d'hier soir ne compense en rien ses mois d'absence. Être conseiller municipal, c'est un engagement à temps plein, 24 h sur 24. Un membre d'un conseil municipal ne peut décider de remplir ses fonctions juste quand il le désire ou seulement quand ça fait son affaire. La population doit pouvoir se fier à un conseil engagé et qui se présente pour débattre des sujets les concernant. »

En raison des délais électoraux, il est désormais trop tard pour inscrire le poste à l'élection partielle du 14 avril prochain. Aucune autre élection partielle n'est prévue avant les élections générales de mai 2026. Le poste de conseiller du quartier 6 demeurera donc vacant jusqu'à la fin du mandat du conseil municipal actuel.

La Municipalité des Hautes-Terres encourage les citoyens du quartier 6 à faire part de leurs questions ou préoccupations à l'un ou l'autre des deux conseillers généraux, membres du conseil municipal ou à l'administration municipale.

Le 26 mars 2025

Municipalité des Hautes-Terres